

# BULLETIN MUNICIPAL

## Le Vigean

Janvier 2012

*Monsieur le Maire et son Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.*

*Que cette nouvelle année vous apporte joie, satisfaction et santé pour votre famille et vos proches.*

*Que cette année d'élection vous permette de bien choisir votre avenir et celui de vos enfants et petits enfants.*

*Que la solidarité s'installe entre les générations, les différentes classes sociales et ethniques, afin de voir régresser la pauvreté, la misère sociale et le chômage.*

*Que chacun prenne conscience (dans un pays où le taux d'épargne est le plus important du monde) qu'il faut apprendre « peut-être » à partager autrement.*

*Que chacun fasse un effort selon ses moyens, financiers, professionnels, pour relancer la confiance qui favorise la dynamique industrielle afin de créer des emplois pour notre jeune génération.*

*Que nos gouvernants ne décident pas la construction ou la rénovation d'un lycée et la fermeture de classes l'année suivante.*

*L'aménagement des territoires ruraux ne doit pas se faire avec un simple souci de comptable. Il faut savoir perdre de l'argent aujourd'hui pour en récolter les fruits dans quelques années.*

### SOMMAIRE

- Page 1 : vœux  
état civil 2011
- Page 2 : recensement, PLU, Téléthon
- Page 3 : Cantine, gîtes
- Page 4 : gendarmerie :  
défi aux voleurs  
sécurité routière

### Etat civil année 2011

**5 Naissances**  
**3 Mariages**  
**2 décès**

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

À partir du 19 janvier 2012, deux agents recenseurs viendront vous rendre visite. Il s'agit de Gwendoline FERET et Aurélie ALTAYRAC qui vous remettront des imprimés et vous aideront à les remplir si besoin.

Réservez-leur le meilleur accueil, cette démarche civique est importante pour la commune. Plus les habitants sont nombreux dans une commune, plus la manne financière donnée par l'Etat est importante, notamment la DGF (dotation globale de fonctionnement).

## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Un plan local d'urbanisme est fait pour une durée de 10 ans environ.

Durant la dernière décennie une quarantaine de permis de construire pour des maisons d'habitation a été délivrée.

Sachant que la surface moyenne des terrains pour construire une maison est de 1000 m<sup>2</sup>, nous avons besoin de 4 hectares de terrain constructible, or actuellement notre commune compte une centaine d'hectares de terrain constructible,

Compte tenu du fait que lorsqu'un terrain est constructible la commune, depuis la nouvelle loi SRU, a une obligation de mettre à disposition du pétitionnaire l'eau, l'électricité, la voirie, le téléphone et l'assainissement (si le terrain est situé dans une zone d'assainissement collectif),

Vu la loi Montagne qui protège les surfaces agricoles des exploitants et n'autorise que peu de surface urbanisable,

Vu la loi Natura 2000 qui protège les chauves-souris, loutres et gèle quelques hectares sur notre territoire,

Il ressort de ces considérations que plusieurs dizaines d'hectares ne seront à l'avenir plus constructibles.

## TELETHON 2010

Les ventes de pains et de brioches, les lâchers de ballons à l'école du Vigean et de Jaleyrac, ont permis de collecter 2700 € soit 4% de plus que l'année précédente.

Nous remercions le Club du Labiou qui comme chaque année s'est dévoué pour organiser cette journée avec en clôture un bon repas autour d'un Pot au Feu.

Nous remercions les Boulangeries Mercier et La Panetière de Mauriac ainsi que la minoterie Jambon de Murat qui nous a offert la farine, pour leur dévouement et leur générosité.

Les mitrons d'un jour, François et Philippe, ont chauffé le four de l'Hôpital afin d'y faire cuire les tourtes de pain.

## CANTINE

La commune essaie de s'approvisionner en circuit court comme la loi l'y autorise aujourd'hui.

La viande est achetée à des producteurs locaux des cantons de Mauriac et Salers. Les fromages servis à la cantine : Cantal, Bleu, Fourme d'Ambert, Saint Nectaire, sont des AOP.

**L'AOP : Appellation d'origine protégée** désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté qui donne ses caractéristiques au produit. Il s'agit de la déclinaison au niveau communautaire de l'AOC.

Le cantal vient d'un producteur local « Bio ».

## GÎTES

Une dernière touche de raffinement a été donnée à l'intérieur : décoration et pose de rideaux fabriqués très localement par Juliane BLANCHEFLEUR, couturière, installée au Presbytère .

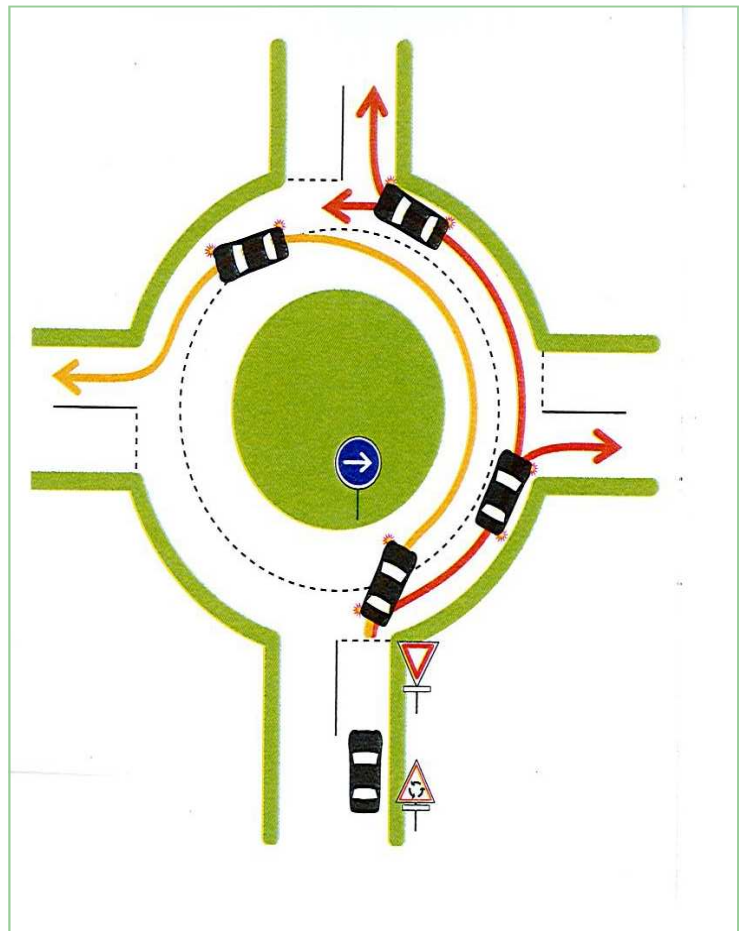
Des vacanciers sont venus passer une semaine à Noël et ils ont été enchantés de leur séjour par le confort de ce nid douillet et le calme reposant de l'endroit.

### Conseils pour les seniors au volant : Les giratoires

Pour entrer sur le giratoire, vous devez céder le passage à ceux qui circulent sur l'anneau.

Pour circuler sur l'anneau et lorsque le giratoire dispose de plusieurs voies de circulation, vous devez en principe, circuler sur la voie de droite. Cependant si vous prévoyez de sortir à gauche de votre axe d'entrée, vous pouvez emprunter la voie située la plus proche du terre-plein central. C'est une possibilité et non une obligation. Si vous changez de voie, vous devez signaler votre intention (à l'aide du clignotant) et laisser la priorité à ceux qui circulent sur la voie que vous souhaitez rejoindre.

Pour sortir du giratoire, n'utilisez votre clignotant qu'après avoir dépassé la dernière sortie avant la vôtre. Faites attention aux deux-roues et aux passages piétons en sortie de giratoire.



**CONSEILS DE LA GENDARMERIE**  
**donnés par le Lieutenant BLAMPAIN.**  
**Défi aux voleurs.**

**La communauté de brigades de Mauriac vous conseille:**

**Votre chez vous, rien qu'à vous :**

- Les voleurs cherchent à entrer par la porte. Si elle résiste plus de 5 minutes, ils sont en situation d'échec.
- Fermez votre porte. Ne cachez pas vos clés à proximité (pot de fleurs, paillasons, etc.).
- Dotez votre porte de serrures fiables et résistantes.
- Avant d'ouvrir la porte, assurez-vous toujours de l'identité du visiteur (équipez utilement votre porte d'un viseur optique, etc.).
- Attention aux faux employés France-Télécom, La Poste, Policiers, Gendarmes. En situation de doute réclamez une carte professionnelle.
- Votre trousseau doit être anonyme (pas de nom ou d'adresse).
- Équipez vos fenêtres et volets de grilles.
- En cas d'absence, avisez votre entourage. Faites récupérer votre courrier.
- Personnes âgées ou vivant seules, n'en faites pas état dans l'annuaire, sur votre porte, sur la boîte aux lettres, sur vos cartes de visites, etc....
- Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul.
- Méfiez-vous des ruses : demandes d'aide pour rechercher un animal réfugié dans votre enclos, demandes d'outils, d'un verre d'eau, etc.
- Vérifiez l'authenticité des démarches par correspondance ou par téléphone.

**La routine requiert la vigilance**

- Dans la rue, Mesdames, tenez votre sac à main serré contre vous et si possible côté mur. Ne l'abandonnez pas sur un comptoir, sur une chaise; dans un caddie.
- Si vous retirez de l'argent à la banque, ne le faites pas à dates fixes (échéances de pension de retraite, etc.).
- Evitez de retirer des sommes importantes. Échelonnez les retraits.
- N'exhibez pas ou ne comptez pas d'argent dans la rue ou les lieux fréquentés par le public.
- Au distributeur, lors des retraits, assurez-vous que vous n'êtes pas suivi ou observé. Rangez votre argent avant de quitter les lieux.
- Ne conservez pas ensemble votre carte bancaire et votre code confidentiel.
- Si vous êtes suivi ou inquiet, entrez dans le premier commerce ou lieu public.

**Stationnez votre véhicule - Ne l'abandonnez pas à la convoitise.**

- Verrouillez les portières et le coffre, en particulier lorsque vous allez chercher votre pain.
- Ne laissez pas les vitres ouvertes.
- Ne laissez pas visibles des objets de valeur, de l'argent, sacs et vêtements.
- Toutes les fois que c'est possible, ne stationnez pas votre véhicule en un lieu isolé.

**Un seul réflexe, faites le 17 si vous avez besoins des gendarmes.**